

**REVUE
DU
CONSEIL CONSTITUTIONNEL**

NUMÉRO THÉMATIQUE

SUR:

« L'exception d'inconstitutionnalité »

Revue semestrielle spécialisée

N° 8 - 2017

Revue du Conseil constitutionnel

**Revue semestrielle publiée par
Le Conseil constitutionnel algérien**

Adresse : Conseil constitutionnel

Boulevard, du 11 décembre 1960 – El Biar - Alger

Tél : 021.79.01.19

Fax : 021.92.81.62

Courrier électronique : revue-cc@conseil-constitutionnel.dz

Site internet : www.conseil-constitutionnel.dz

Dépôt légal N°:3878 - 2103

ISSN 2253 - 0940

Revue du Conseil constitutionnel

Revue semestrielle publiée par le Conseil constitutionnel algérien

Président d'honneur

M. Mourad Medelci
Président du Conseil constitutionnel

Directeur de la rédaction

Mohamed Bousoltane
Directeur Général du Centre d'études et de recherches constitutionnelles

Comité scientifique

Abdelmadjid Djebbar, Mohamed Bachir Masmoudi,
Messaoud Chihoub, Bouzid Lazhari, Idriss Boukra,
Mohamed Bousoltane, Houcine Bengrine, Lamine Cheriet,
Bachir Yelles Chaouche, Karim Khalfane, Nasreddine Bousmaha

Rédaction et traduction

Lyes Sam, Abdelhamid Rougab, Mohamed Laabani, Leila Benosmane,
Hiba Khedidja Derragui, Meriem Ben Abdallah

Secrétariat de rédaction

Abdeslem Boukaâbene
Farah Boutrik

Les conditions de publication dans la Revue

La Revue publie les recherches scientifiques originales en Sciences juridiques sous forme d'articles.

1. L'article doit être écrit dans l'une des langues suivantes : arabe, français ou anglais.
2. L'article ne doit pas avoir été déjà publié dans une autre revue.
3. L'article ne doit pas être extrait d'une thèse universitaire ou d'un livre déjà publié.
4. Le nombre de pages de l'article ne doit pas être inférieur à 05 pages ou dépasser 25 pages.
5. Les articles sont envoyés en format papier et en version électronique dans un disque compact (CD).
6. Les articles en langues arabes sont écrits en police (Traditional Arabic), taille 14. Seuls les titres sont mis en gras.(les notes de bas de page en taille 12).
7. Les articles en langues étrangères sont écrits en police (Time New Roman), taille 12. Seuls les titres sont mis en gras.(les notes de bas de page en taille 10).
8. Il est mentionné en tête d'article le nom de l'auteur, son grade et son institution d'origine.
9. Les articles sont soumis à l'évaluation des membres du Comité scientifique de la Revue.
10. Les articles soumis au Comité de rédaction de la revue ne sont pas restitués qu'ils aient été publiés ou non.
11. Le classement des articles publiés n'est fondé que sur des considérations purement techniques.
12. Toute publication ultérieure des articles publiés dans la Revue nécessite l'obtention de l'autorisation du directeur de publication de la Revue.

Les opinions personnelles exprimées dans les articles publiés dans la Revue du Conseil constitutionnel ne reflètent pas l'avis du Conseil constitutionnel. Elles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

• **Préface**

Par **Mr. Mourad MEDELICI**, Président du Conseil constitutionnel
_____ **P07**

**I. « L'EXCEPTION D'INCONSTITUTIONNALITÉ : ÉCHANGES
D'EXPÉRIENCES ET BONNES PRATIQUES », Alger les 4 et 5 juin 2017**

• **Avant propos** _____ **P09**

• Allocution de bienvenue de son excellence **M. Mourad MEDELICI**,
Président du Conseil constitutionnel. _____ **P11**

• «La procédure d'exception d'inconstitutionnalité : nouvelles perspectives
algériennes ». **Pr. Mohamed BOUSOLTANE**, Directeur Général du Centre
d'études et de recherches constitutionnelles au Conseil constitutionnel
_____ **P13**

• « L'exception d'inconstitutionnalité: Notion, approche comparée et
bonnes pratiques». **Pr. Francis DELPÉRÉE**, Membre de la Chambre des
Représentants de Belgique, Ancien Doyen, Université Catholique de
Louvain, Belgique _____ **P23**

« L'exception d'inconstitutionnalité et la transformation des systèmes normatifs et
juridictionnels». **Pr. Mathieu DISANT**, Professeur de Droit public, Directeur
du CERCRID, Université Lyon Saint-Etienne (Jean Monnet), France. _ **P39**

- « L'exception d'inconstitutionnalité: procédure de nature juridictionnelle»
 - Nouvelle compétence du Conseil constitutionnel : conséquence de la
nouvelle nature juridictionnelle.
 - Procédure juridictionnelle: délais raisonnables, publicité, débat
contradictoire. **Pr. Nadia BERNOUSSI**, Professeur de Droit
constitutionnel, Ecole Nationale d'Administration, Maroc _____ **P69**

- « Exception d'inconstitutionnalité : changement de fonctionnement
Traitement des affaires : organisation et gestion interne».
Mme. Christine HOREVOETS, Référendaire à la Cour constitutionnelle,
Belgique _____ **P89**

II. AUTRES TRAVAUX LIÉS À LA THÉMATIQUE

- « La question prioritaire de constitutionnalité en France 2010-2017
les principaux enseignements». Discours de son excellence
M. Laurent FABIUS, Président du Conseil constitutionnel de la République
française. Alger, le 02/02/2017 _____ **P103**
- « L'examen des plaintes individuelles dans le cadre de la procédure
constitutionnelle : l'expérience russe», **M. Serguey KAZANTSEV**, Juge à la
Cour Constitutionnelle de la Fédération de Russie, Docteur en droit.
_____ **P121**
- « La plainte constitutionnelle devant la Cour constitutionnelle de la
Fédération de Russie». **Mme. Natalia CHAEVA**, Docteur en droit.
_____ **P151**
- « Exception d'inconstitutionnalité: Catégorie et objectif du contrôle ».
Pr. Nicole BELLOUBET, Membre du Conseil constitutionnel de la
République française _____ **P171**

